

## Principe relatif aux obligations des employés et au signalement

### Énoncé de principe :

Les employés de 3M ainsi que les tiers auxquels s'applique le présent Principe ont l'obligation de connaître et de respecter le Code de conduite de 3M. Sur demande du Service de la conformité et de la conduite professionnelle, les employés doivent suivre les cours relatifs à la conduite professionnelle et passer les épreuves de certification correspondantes.

Sauf si cela est interdit par la législation locale applicable, les employés de 3M doivent signaler rapidement toute violation présumée de la loi ou du Code de conduite de 3M à la direction de 3M, au juriste de 3M, au service de la conformité et de la conduite professionnelle de 3M, au responsable des ressources humaines assigné ou par l'intermédiaire de 3M-Ethics.com. Les superviseurs et les responsables doivent signaler rapidement toute violation présumée de la loi et du Code de conduite de 3M au juriste assigné à leur service commercial, au service de la conformité et de la conduite professionnelle ou à leur direction commerciale. 3M ne tolère aucune forme de représailles faisant suite au signalement de violations réelles ou présumées de la loi ou du Code de conduite de 3M.

L'équipe de 3M doit coopérer pleinement lors des enquêtes concernant des questions de conformité.

### Objectif :

Pour garantir à 3M la possibilité de prévenir, détecter et répondre efficacement aux violations de la loi ou du Code de conduite, les employés doivent connaître le contenu de ce code, s'y conformer en toutes circonstances et signaler rapidement les cas de violations présumées de la loi ou du Code de conduite de 3M.

Le présent Principe s'applique à tous les employés de 3M du monde entier, et peut également s'appliquer aux personnes qui agissent pour le compte de 3M. Pour plus d'informations sur les circonstances dans lesquelles un tiers est susceptible d'être concerné par les Principes du Code de conduite, consultez le Principe de conformité.

### Directives supplémentaires :

- Des affiches expliquant comment signaler un problème de conduite professionnelle via la ligne d'assistance téléphonique de 3M et de 3M-Ethics.com doivent être apposées dans les zones de repos des employés et dans d'autres lieux appropriés.
- Le Code de conduite de 3M est disponible en ligne sur les sites Internet internes et externes de 3M. Les membres de l'équipe de 3M n'ayant pas accès à Internet peuvent demander à la direction de leur fournir une copie imprimée du Code de conduite, que ce soit en mains propres ou en les disposant dans des emplacements pratiques tels que les zones de repos des employés ou sur leurs tableaux d'affichage.
- La liste des options de signalement d'une violation présumée figure à la rubrique « Signaler un problème ou poser une question » du site Internet du service de la conformité et de la conduite professionnelle. Un signalement par l'intermédiaire de 3M-Ethics.com peut être effectué de manière anonyme dans la plupart des pays.
- L'équipe de 3M doit coopérer pleinement lors des enquêtes concernant des questions de conformité.
- 3M ne tolère aucune forme de représailles contre les personnes ayant signalé un problème de conduite professionnelle ou coopéré lors d'une enquête. 3M compte sur vous pour que ces signalements soient effectués de bonne foi. Pour autant, vous n'êtes pas obligé de connaître les faits avec la plus grande précision : vous êtes libre de poser des questions et de signaler tout élément qui vous semble anormal, sans craindre de subir de quelconques représailles. Cependant, les signalements et allégations à caractère abusif ou malveillant ne sont pas effectués de bonne foi et pourront donc faire l'objet de mesures disciplinaires.

### Sanctions :

Le non-respect du présent Principe entraînera des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

